

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 19 octobre 2017, à 10 h.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier
- Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observatrice
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur

Sont absents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehouillier, vice-président du comité exécutif, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2017-96

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Reporter le point 4ENV) 1 – Gestion des matières résiduelles - Campagne publicitaire contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Reporter le point 4ENV) 2 – Gestion des matières résiduelles - Contributions pour l'élaboration de plans de mise en œuvre du PMGMR

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2017

Résolution n° E-2017-97

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 277-2017 de la MRC de Lotbinière modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

Résolution n° E-2017-98

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 277-2017 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Lotbinière sont sans impact sur le territoire métropolitain;
- Informer le MAMOT que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où il portera sur les mêmes objets.

Référence : Rapport décisionnel du 19 octobre 2017
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT sur la résolution CR 187-09-2017 édictant le projet de règlement de la MRC de Portneuf modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à revoir la délimitation de l'affectation agricole à vocation particulière attribuée au golf Le Grand Portneuf et à en promouvoir la consolidation à des fins récréotouristiques

Résolution n° E-2017-99

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que la résolution CR 187-09-2017 édictant le projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à revoir la délimitation de l'affectation agricole à vocation particulière attribuée au golf Le Grand Portneuf, et à en promouvoir la consolidation à des fins récréotouristiques, adopté par la MRC de Portneuf est sans impact sur le territoire métropolitain;

PROCÈS-VERBAL

- 3 -

- Informer le MAMOT que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Portneuf dans la mesure où il portera sur les mêmes objets.

Référence : Rapport décisionnel du 19 octobre 2017
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Biomasse forestière - Étude sur l'utilisation de la biomasse pour la production de vapeur de la cité universitaire

Résolution n° E-2017-100

- Autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer un protocole d'entente à intervenir entre la CMQ et l'Université Laval pour un montant de 21 725 \$ (taxes en sus), dans le cadre du Projet de développement de l'utilisation de la biomasse forestière dans la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2017, et ce, conformément à la proposition de service de la firme GCI.

Référence : Rapport décisionnel du 19 octobre 2017
Certificat trésorerie : CT-2017-28
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2017-101

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 19 octobre 2017, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} au 30 septembre 2017 (période 9);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017;
- c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour les mois d'août et de septembre 2017.

Référence : Bordereau de dépenses du 19 octobre 2017
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

Les résolutions E-2017-96 à E-2017-101, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE